

COMMUNIQUÉ
FRANCE DATACENTER / GIMÉLEC
21 septembre 2018

**TRANSFORMER NOTRE INDUSTRIE PAR LE NUMÉRIQUE :
UNE MESURE FORTE POUR LES DATACENTERS**

Les acteurs de la filière française du datacenter se félicitent de l'annonce du Premier ministre, M. Édouard Philippe, relative à la baisse de la fiscalité énergétique des datacenters, une étape importante vers une plus grande compétitivité de nos industries numériques.

Édouard Philippe a annoncé, à l'occasion de la présentation du plan « Transformer notre industrie par le numérique » à Vélizy-Villacoublay jeudi 20 septembre, la mise en place par l'État d'un taux réduit sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) au profit des opérateurs de datacenters électro-intensifs. Il s'agit d'une décision forte dans la mesure où la consommation énergétique impacte lourdement les coûts d'exploitation des centres d'hébergement des données.

Les acteurs de l'écosystème du datacenter saluent cette mesure, qui fait de la compétitivité de leur filière une des conditions de la vitalité de notre tissu économique. En effet, les datacenters sont la première brique de l'édifice numérique et accompagnent à ce titre la transformation des entreprises et des administrations, l'explosion de l'internet des objets ou encore la French Tech. En faisant preuve d'agilité fiscale, l'État donne une chance à la France de répondre pleinement à ces besoins croissants et de voir émerger des champions locaux des infrastructures numériques, tout en favorisant l'attractivité du territoire pour les investisseurs étrangers.

En parallèle, et en tant qu'organisations professionnelles représentative de la filières, France Datacenter et le Gimélec ont pris l'engagement de formaliser, en concertation avec les services du Gouvernement, une charte par laquelle les acteurs pourront s'investir en faveur d'une plus grande efficacité énergétique et d'une maîtrise accrue des impacts environnementaux. Les mécanismes de certification auxquels les centres de données se conforment déjà, tels que le Code de conduite européen pour les datacenters, seront complétés par un dispositif volontaire et ambitieux d'économies d'énergie, labellisé par l'État. Cette initiative confirme le volontarisme d'un secteur structurellement engagé dans l'adoption des meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement.

À propos de France Datacenter

France Datacenter réunit l'ensemble des acteurs (constructeurs, hébergeurs, équipementiers, bureaux d'études, exploitants, organismes utilisateurs) de l'écosystème des datacenters en France. Elle représente et assure la promotion de la filière comme socle de la performance et de la fiabilité de l'économie numérique.

À propos du Gimélec

Le Gimélec fédère 180 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie, des data centers et des infrastructures.

Contact :

France Datacenter :
Guilhem Cottet
+33 (0) 6 31 79 95 13
guilhem.cottet@francedatacenter.com
<http://www.francedatacenter.com/>

Gimélec
André Rouyer
+33 (0) 6 17 84 59 75
arouyer@gimelec.fr
<http://www.gimelec.fr/>